Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901433-20251218-1AFR26-DE

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE MAHALON (Finistère)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'A.F.R.

Nombre de conseillers : 15
. en exercice : 15
. présents : 10
. votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à onze heures, le Comité Syndical de l'A.F.R. de MAHALON (Finistère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard LE GALL, Maire et Président.

Date de convocation : 10 décembre 2025.

Présents : Bernard LE GALL, Didier LORET, Claude PERHIRIN, Éric CLAQUIN, Bernard VIGOUROUX, Henri SAVINA, Yves CARIOU, René SOUBEN, Didier SAVINA, Henri PICHAVANT.

Absents : Mickaël DUQUESNE, Dominique LE GALL, Joël LUCAS, Alain NORMANT, Benoît BRENEOL.

Secrétaire de séance : Éric CLAQUIN

1– VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le président présente au comité syndical le projet de budget primitif 2026 de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) de Mahalon :

Le budget s'équilibre comme suit :

Budget primitif 2026	Fonctionnement
Dépenses	**7 414,90 €**
Recettes	**7 414,90 €**

Après avoir étudié le document budgétaire présenté, et après en avoir délibéré, le comité syndical de l'AFR de Mahalon à l'unanimité des membres présents :

. Adopte le budget primitif 2026 de l'AFR de Mahalon conformément à la maquette officielle jointe à la présente délibération.
. Dit que le budget est réputé voté par chapitres pour la section de fonctionnement.

Fait et délibéré le 18 décembre 2025
A Mahalon, le 22 décembre 2025.

Le Président
Bernard LE GALL

ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT ★ Commune de MAHALON